



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 3127

Texte de la question

SITUATION EN CÔTE-D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Teissier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Notre armée est engagée en Côte-d'Ivoire dans une opération de protection de la population civile. Nous n'avons aucun doute sur la légalité de cette action puisqu'elle intervient en application de la résolution 1975 du Conseil de sécurité, qui interdit les tirs à l'arme lourde dans la capitale économique ivoirienne.

Nous n'avons aucun doute non plus sur sa légitimité, dans la mesure où le secrétaire général de l'ONU a demandé au Président de la République l'appui de nos forces pour lancer en urgence des opérations militaires nécessaires à la mise hors d'état de nuire desdites armes lourdes.

Le recours aux armes lourdes par le clan du Président déchu Laurent Gbagbo contre les populations civiles, notamment dans les quartiers nord d'Abidjan, ainsi que les attaques militaires contre les forces de l'ONU, en violation du droit international, créent une menace contre la paix et la sécurité internationale.

Je souhaite souligner la réactivité du Gouvernement et le professionnalisme de nos militaires, notamment de l'aviation légère et de l'armée de terre, qui ont pris des risques importants pour neutraliser les forces qui agissaient en violation du droit et dans la négation de toute considération humanitaire.

Cet engagement me conduit, monsieur le ministre, à vous poser trois questions.

Premièrement, pouvez-vous faire devant la représentation nationale un point sur la situation militaire en Côte-d'Ivoire à cette heure ?

Deuxièmement, comment le Gouvernement compte-t-il assurer la protection de l'ensemble des ressortissants français et étrangers présents à Abidjan ?

Troisièmement, comment le Gouvernement envisage-t-il la fin des opérations dans lesquelles nos forces sont engagées et quel dialogue envisage-t-il avec les organisations internationales régionales, notamment la CEDEAO et l'Union africaine, en vue de faciliter une sortie durable et pacifique de cette crise qui n'a que trop duré ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. François Fillon, Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président de la commission de la défense, hier, en fin d'après-midi, les forces françaises sont intervenues en Côte-d'Ivoire à la demande expresse du secrétaire général des Nations unies, sur la base de la résolution 1975, en appui des forces de l'ONUCI, avec un objectif et un seul : neutraliser les armements lourds des forces favorables à Laurent Gbagbo afin d'éviter un bain de sang et de protéger les populations civiles. Quatre hélicoptères français sont intervenus et ont dirigé leurs tirs sur des blindés et sur des moyens d'artillerie. Il n'y a pas eu de nouvelle intervention depuis ce matin.

Dans le même temps et avec l'accord du Président élu, Alassane Ouattara, les forces françaises ont pris le contrôle de l'aéroport d'Abidjan, ont regroupé nos ressortissants sur des points sécurisés et ont commencé l'évacuation de ceux, assez peu nombreux, qui le souhaitaient.

Le ministre des affaires étrangères de Laurent Gbagbo et son chef d'état-major se sont réfugiés hier à l'ambassade de France et ont appelé ce matin à la fin des combats. Au moment même où nous sommes en train de parler, deux généraux proches de l'ancien président Gbagbo sont en train de négocier les conditions d'une reddition.

Ce matin, j'ai pu, avec Alain Juppé et le Président de la République, participer à une conférence téléphonique avec le Président Ouattara. Le Président de la République a redit au Président Ouattara l'engagement de la France de participer à la reconstruction de la Côte-d'Ivoire. Il lui a également fait part de son souhait de voir se constituer un gouvernement de large union nationale en Côte-d'Ivoire pour assurer la réconciliation de tous les Ivoiriens.

Je forme à l'instant même le vœu que cette journée marque la fin de quatre mois d'efforts de la communauté internationale pour faire respecter la démocratie en Côte-d'Ivoire. Je rappelle l'engagement de la France au premier jour, et en particulier l'engagement du Président de la République, pour mobiliser la communauté internationale et faire en sorte qu'en Côte-d'Ivoire, comme par la suite partout en Afrique, les droits de l'homme et la démocratie soient respectés.

Mesdames et messieurs les députés, je pense que la France peut aujourd'hui être fière d'avoir participé à la défense et à l'expression de la démocratie en Côte-d'Ivoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC et sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3127

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 avril 2011